

Conseil communal du 18 mai 2020

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2020

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

2. Compte communal – exercice 2019 - approbation

L'assemblée se propose d'arrêter les comptes de l'exercice 2019 comme suit :

Bilan	ACTIF	PASSIF
	75.570.334,92 €	75.570.334,92 €

Compte de résultats	CHARGES (C)	PRODUITS (P)	RESULTAT (P-C)
Résultat courant	13.337.461,24 €	15.691.134,27 €	2.353.673,03 €
Résultat d'exploitation (1)	16.389.865,10 €	18.945.573,90 €	2.555.708,80 €
Résultat exceptionnel (2)	3.406.030,27 €	1.756.065,93 €	- 1.649.964,34 €
Résultat de l'exercice (1+2)	19.795.895,37 €	20.701.639,83 €	905.744,46 €

Le compte de l'exercice 2019 présente un boni budgétaire de 814.588,06 € au service ordinaire et un mali de 957.936,07 € au service extraordinaire.

L'excédent comptable s'élève, quant à lui, à 1.311.656,21 € à l'ordinaire et à 2.225.195,62 € à l'extraordinaire.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

3. Commune – exercice 2020 – modification budgétaire n°1 – crédits urgents –ratification décision du Collège

L'assemblée se propose de ratifier la décision du 15 avril 2020 par laquelle le Collège arrête les modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2020 comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	14.670.552,87	562.007,10
Dépenses totales exercice proprement dit	14.027.851,68	1.095.609,79
Boni / Mali exercice proprement dit	642.971,19	-533.602,69
Recettes exercices antérieurs	291.197,77	23.523,54
Dépenses exercices antérieurs	0	698.792,30
Prélèvements en recettes	0	1.232.394,99
Prélèvements en dépenses	540.000	0
Recettes globales	14.961.750,64	1.817.925,63
Dépenses globales	14.567.581,68	1.794.402,09
Boni / Mali global	394.168,96	23.523,54

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

4. Commune – exercice 2020 – modification budgétaire n°2 aux services ordinaire et extraordinaire – voies et moyens - décision

Le Conseil se propose d'arrêter les modifications budgétaires n°2 de l'exercice 2020 comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	15.046.637,66	1.963.550,64
Dépenses totales exercice proprement dit	14.425.358,06	3.711.815,85
Boni / Mali exercice proprement dit	621.279,60	-1.748.265,21
Recettes exercices antérieurs	1.004.738,06	734.753,88
Dépenses exercices antérieurs	60.289,99	1.846.590,61
Prélèvements en recettes	0,00	2.880.373,80
Prélèvements en dépenses	1.534.000,00	2.034,64
Recettes globales	16.051.375,72	5.578.678,32
Dépenses globales	16.019.648,05	5.560.441,10
Boni / Mali global	31.727,67	18.237,22

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

5. *Patrimoine – sortie matériel roulant*

L'assemblée se propose d'approuver la proposition de déclassement du matériel roulant suivant dont la commune ne dispose plus :

Numéro patrimoine	Libellé de la comptabilité	Plaque	Date d'acquisition
05 322 0000	Combi police		01/01/1997
05 322 0004	Renault 4	DPT 816	01/01/1986
05 322 0005	Nissan Trade	KGE 559	01/01/1991
05 322 0008	Renault Express R5	NNY 274	01/01/1996
05 322 0009	Nissan service police		01/01/1995
05 322 0010	VW Passat		01/01/1997
05 322 0050	Equipement Radio Police		01/01/1997
05 322 0099	Ford Mondéo		01/01/2000

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

6. *Fabrique d'Eglise de Bailleul – compte 2019 – ratification décision du Collège*

L'assemblée se propose de ratifier la délibération du 25 avril 2020 du Collège approuvant la délibération du 16 avril 2020 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement culturel Saint-Amand à Bailleul arrête le compte pour l'exercice 2019 comme suit :

Recettes ordinaires totales	5.384,21 (€)
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	0 (€)
Recettes extraordinaires totales	8.386,18 (€)
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0 (€)
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	8.386,18 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	707,16 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	6.142,16 (€)
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0 (€)
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0 (€)
Recettes totales	13.770,39 (€)
Dépenses totales	6.849,32 (€)
Résultat comptable	6.921,07 (€)

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

7. *Fabrique d'Eglise d'Estaimbourg – compte 2019 – ratification décision du Collège*

L'assemblée se propose de ratifier la délibération du 15 avril 2020 du Collège approuvant la délibération du 11 mars 2020 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement culturel Saint-Ghislain et Denis à Estaimbourg arrête le compte pour l'exercice 2019 comme suit :

Recettes ordinaires totales	11.753,54 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	9.095,95 €
Recettes extraordinaires totales	4.489,80 €
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00 €
- dont un excédent de l'exercice précédent :	3.489,80 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	1.614,62 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	7.375,23 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	1.000,00 €
- dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	0,00 €
Recettes totales	16.243,34 €
Dépenses totales	9.989,85 €
Résultat budgétaire	6.253,49 €

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

8. *Fabrique d'Eglise d'Estaimpuis– compte 2019 – ratification décision du Collège*

L'assemblée se propose de ratifier la délibération du 15 avril 2020 du Collège approuvant la délibération du 02 avril 2020 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement culturel Saint-Barthélemy à Estaimpuis arrête le compte pour l'exercice 2019 comme suit :

Recettes ordinaires totales	18.228,58 (€)
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	3.906,05 (€)
Recettes extraordinaires totales	10.077,07 (€)
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00 (€)
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	10.077,07 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	2.347,92 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	18.660,73 (€)

Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0,00 (€)
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0,00 (€)
Recettes totales	28.305,65 (€)
Dépenses totales	21.008,65 (€)
Résultat comptable	7.297,00 (€)

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

9. Fabrique d'Eglise de Leers-Nord – compte 2019 – ratification décision du Collège

L'assemblée se propose de ratifier la délibération du 15 avril 2020 du Collège approuvant la délibération du 30 mars 2020 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Vaast à Leers-Nord arrête le compte pour l'exercice 2019 comme suit :

Recettes ordinaires totales	9.874,15 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	7.898,44 €
Recettes extraordinaires totales	9.423,93 €
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00 €
- dont un excédent présumé de l'exercice courant de :	9.423,93 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	1.937,43 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	6.899,51 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0,00 €
- dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	0,00 €
Recettes totales	19.298,08 €
Dépenses totales	8.836,94 €
Résultat budgétaire	10.461,14 €

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

10. Eglise protestante unie de Tournai-Estaimpuis – compte 2019 – ratification décision du Collège

L'assemblée se propose de ratifier la délibération du 25 avril 2020 du Collège approuvant la délibération du 16 avril 2020 par laquelle le Conseil d'administration de la fabrique d'église protestante à Tournai arrête le compte pour l'exercice 2019 comme suit :

Recettes ordinaires totales	23.199,70 (€)
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	20.059,70 (€)
Recettes extraordinaires totales	81,77 (€)
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00 (€)
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	81,77 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	7.704,30 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	15.508,54 (€)
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0,00 (€)
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0 (€)
Recettes totales	23.281,47 (€)
Dépenses totales	23.212,84 (€)
Résultat comptable	68,63 (€)

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

11. Estaimpuis - Rues de la Blanche Tête et du Voisinage Codron – parcelles au lieu-dit « Village » - désaffectation du domaine public – ratification décision du Collège

Le Conseil est invité à ratifier la décision du 20 mars 2020 par laquelle le Collège décidait de désaffecter du domaine public communal la parcelle sise au lieu-dit «Village», non cadastrée, ayant reçu le nouvel identifiant parcelle Estaimpuis – 1^{ère} division : A 629 A P0000 pour une contenance de 3 ares 34 centiares.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

12. Opération immobilière – Estaimpuis – Rues de la Blanche Tête et du Voisinage Codron – échange de parcelles au lieu-dit « Village » – ratification décision du Collège

Le Conseil est invité à ratifier la décision du 20 mars 2020 par laquelle le Collège décidait de procéder à l'échange de parcelles sises au lieu-dit «Village ».

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

13. Opération immobilière – Estaimpuis – Rues de la Blanche Tête et du Voisinage Codron – reprise des infrastructures des différents propriétaires – ratification décision du Collège

Le Conseil est invité à ratifier la décision du 20 mars 2020 par laquelle le Collège décidait d'approuver à titre gratuit, la reprise des infrastructures réalisées par la société "TEXO" au terrain sis à Estaimpuis, rues de la Blanche Tête et du Voisinage Codron, cadastré section A numéros 293/00A0P0000 et section A 296/00A0P0000, telles que ces infrastructures ont été acquises par les différents propriétaires des lots en même temps que leur terrain et leur maison.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

14. Estaimpuis – Approbation du « Master Plan » situé rue de la Verte Plaine, place d'Estaimpuis et rue du Château – ratification décision du Collège

Le Conseil est invité à ratifier la décision du 15 avril 2020 par laquelle le Collège décidait d'approuver le Master Plan réalisé par l'auteur de projet Stéphane Meyrant.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

15. Marché public de fournitures – « Acquisition de mobilier scolaire – CEME » - approbation du cahier spécial des charges et des firmes à consulter – ratification de la décision du Collège

L'assemblée est invitée à ratifier la délibération du 15 avril 2020 par laquelle le Collège approuve le cahier des charges, les firmes à consulter et le montant estimé du marché « Acquisition de mobilier scolaire pour le CEME » établi par le secrétariat général. Les conditions sont fixées comme prévu cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 68.200 euros HTVA ou 82.522 euros TVAC.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

16. Marché public de fournitures – « Acquisition de matériel informatique – CEME » -
approbation du cahier spécial des charges

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché « Acquisition du matériel informatique pour le CEME » établi par le secrétariat général. Les conditions sont fixées comme prévu cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.322,31 euros HTVA ou 50.000 euros TVAC.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

17. CEME – marché public de fournitures et pose de carrelage – approbation des conditions et
du mode de passation – ratification décision du Collège

L'assemblée est invitée à ratifier la délibération du 15 avril 2020 par laquelle le Collège approuve le cahier des charges et le montant estimé du marché « Ecole secondaire – fourniture et pose de carrelage » établi par le service travaux. Les conditions sont fixées comme prévu cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 25.000 euros HTVA ou 30.250 euros TVAC.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

18. CEME – marché public de fournitures et pose de revêtement de sol pour les classes –
ratification décision du Collège

L'assemblée est invitée à ratifier la délibération du 15 avril 2020 par laquelle le Collège approuve le cahier des charges et le montant estimé du marché « Ecole secondaire – fourniture et pose de revêtement de sol pour les classes » établi par le service travaux. Les conditions sont fixées comme prévu cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 25.619,83 euros HTVA ou 31.000 euros TVAC.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

19. Finances – utilisation du fonds de réserve - décision

Le Conseil est invité à approuver :

- 1) L'alimentation du fonds de réserve extraordinaire d'un montant de 746.034,64 € provenant des voies et moyens excédentaires suivants (ordinaire 744.000 € et extraordinaire 2.034,64 €).
- 2) L'utilisation du fonds de réserve extraordinaire à concurrence d'un montant de 1.647.978,81 € au financement des dépenses extraordinaires suivantes :

<i>Plan d'Investissement Communal</i>	<i>20150004</i>	8.687,32
<i>Hon. ancrage communal 2014-2016</i>	<i>20150008</i>	140.662,40
<i>amén.terr.divers PCDN</i>	<i>20160002</i>	1.018,82
<i>PCDR trav. Place de Néchin</i>	<i>20170009</i>	10.000,00
<i>Trottoirs heures claires</i>	<i>20170017</i>	300,00
<i>Dalle de sol hall technique</i>	<i>20170030</i>	50.000,00
<i>annuités remplacement éclairage public</i>	<i>20170056</i>	13.066,08
<i>campagne OSP de remplacement des HgHP</i>	<i>20170064</i>	2.548,57
<i>aménagement de la crèche</i>	<i>20170066</i>	35.000,00
<i>Trav. ext. crèche</i>	<i>20180001</i>	30.000,00
<i>Travaux de voirie en cours</i>	<i>20180015</i>	2.600,00
<i>Infrastructure Canal</i>	<i>20180032</i>	15.190,10
<i>Trav. amén. Château de Bourgogne</i>	<i>20180052</i>	21.150,00
<i>Pic 2019-2021</i>	<i>20190004</i>	10.000,00
<i>Trottoirs heures claires 2019</i>	<i>20190007</i>	21.500,00
<i>Amén. maison de l'environnement</i>	<i>20190012</i>	11.000,00
<i>Place de Bailleul</i>	<i>20190014</i>	- 26.000,00
<i>Amén. Ecole Secondaire Estaimpuis</i>	<i>20190016</i>	298.622,52
<i>Maintenance bât. rue de Berne 3</i>	<i>20190032</i>	6.000,00
<i>Amén.terr.propreté publique (bulles enterrées)</i>	<i>20190045</i>	17.868,00
<i>Matériel informatique 2020</i>	<i>20200003</i>	3.000,00
<i>Station épuration autonome Chalet du Parc</i>	<i>20200004</i>	25.000,00
<i>Trottoirs des Heures Claires 2020</i>	<i>20200009</i>	- 21.500,00
<i>Achat d'un véhicule pour le service travaux</i>	<i>20200018</i>	50.000,00
<i>Stores maison de jeunes</i>	<i>20200019</i>	2.100,00
<i>Ecole d'Evregnies : chape et carrelage classe</i>	<i>20200020</i>	25.000,00
<i>Panneaux photovoltaïques crèche</i>	<i>20200021</i>	20.000,00
<i>Jeux Infraspport</i>	<i>20200023</i>	17.750,00
<i>Mobilier maison de village Bailleul</i>	<i>20200024</i>	5.000,00
<i>Amén. parking arrière compl.sp.Esbg</i>	<i>20200025</i>	15.000,00
<i>Parking Tannerie Barenne</i>	<i>20200026</i>	80.000,00
<i>Achat chaises animation</i>	<i>20200027</i>	4.000,00
<i>Achat matériel de Sono</i>	<i>20200028</i>	3.500,00
<i>Sièges tribune cercle sportif</i>	<i>20200029</i>	4.000,00
<i>Alarme incendie compl. sportif Estaimpuis</i>	<i>20200030</i>	30.500,00
<i>Four maison communale</i>	<i>20200031</i>	3.400,00
<i>Abri bus Place de la Victoire</i>	<i>20200032</i>	2.000,00
<i>Eclairage public rue du Cornet</i>	<i>20200033</i>	47.000,00
<i>Asphalte allées des cimetières</i>	<i>20200034</i>	50.000,00
<i>Divers travaux de voirie</i>	<i>20200035</i>	200.000,00
<i>Equipement cuisine gîte Esbg</i>	<i>20200036</i>	2.000,00
<i>Eclairage public Canal St-Léger</i>	<i>20200037</i>	84.000,00

<i>Mobilier des écoles</i>	<i>20200038</i>	3.715,00
<i>Matériel d'équipement des écoles</i>	<i>20200039</i>	1.600,00
<i>Achat bâtiment rue Jean Lefebvre Estaimpuis</i>	<i>20200040</i>	110.000,00
<i>Stores maison communale</i>	<i>20200041</i>	3.400,00
<i>Stores écoles</i>	<i>20200042</i>	1.400,00
<i>Chaises personnel admin</i>	<i>20200043</i>	1.500,00
<i>Achat ancienne gendarmerie LN</i>	<i>20200045</i>	103.000,00
<i>Grilles école Néchin</i>	<i>20200046</i>	3.000,00
<i>Application guichet en ligne</i>	<i>20200047</i>	4.000,00
<i>Points lumineux entité</i>	<i>20200048</i>	5.000,00
<i>Toboggan piscine</i>	<i>20200049</i>	3.000,00
<i>Mobilier divers cour récréation Esbg</i>	<i>20200050</i>	10.850,00
<i>Matériel équipement cour de récréation Esbg</i>	<i>20200051</i>	12.500,00
<i>Mobilier divers cours de récréation Estaimpuis</i>	<i>20200052</i>	4.125,00
<i>Matériel équipement cours de récréation Estaimpuis</i>	<i>20200053</i>	24.050,00
<i>Mobilier divers projet objectifs école de Néchin</i>	<i>20200054</i>	7.350,00
<i>Matériel équipement projet objectifs école de Néchin</i>	<i>20200055</i>	1.025,00
<i>Mobilier divers cours école de Leers-Nord</i>	<i>20200056</i>	14.125,00
<i>Matériel équipement cour école de Leers-Nord</i>	<i>20200057</i>	10.375,00
<i>Terrasse école Néchin pour coin repas</i>	<i>20200058</i>	3.000,00

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

20. Règlements complémentaires sur le roulage – approbation

L'assemblée est invitée à approuver et ratifier les règlements complémentaires sur le roulage suivants :

- Modification de l'agglomération d'Estaimpuis à la rue de la Motte Brûlée, à hauteur du n° 5A et à la rue de Mouscron, à hauteur du n° 29 via le placement de signaux F1 et F3 ;
- Etablissement d'un passage pour piétons au débouché de la rue de France sur la rue de Menin via les marques au sol appropriées ;
- Abrogation de la piste cyclable existant du côté pair de la rue de Menin, entre la RN512 et la rue de Mouscron ;
- Etablissement d'une zone 30 « abords écoles » à la rue de Mouscron entre les n°29 et 32 via le placement de signaux A23 avec panneau additionnel de distance ad hoc F4a et F4b ;
- Etablissement d'un passage pour piétons au débouché de la rue Général Lemans sur la rue de Menin via les marques au sol appropriées ;
- Réservation à la rue de Saint-Léger d'un emplacement de stationnement pour les bus scolaires, sur une distance de 15 mètres, du côté impair le long du n°11 via le placement d'un signal E9a avec panneau additionnel reprenant la mention « BUS SCOLAIRES » et flèche montante « 15 m » ;

- g) Etablissement à la rue de Belva d'une piste cyclo-piétonne sur l'accotement nouvellement aménagé, situé du côté impair, entre le pont sur le canal de l'Espierre et la rue du Centre via le placement de signaux D10 ;
- h) Organisation à la rue de l'Institut d'un stationnement en partie sur l'accotement de plain-pied et en partie sur la chaussée, interrompu au droit des accès carrossables et parkings, du côté impair, entre la RN510 et la rue du Patronage via les marques au sol appropriées ;
- i) Ratification de la délibération du 12 mars 2020 par laquelle le Collège Communal décide d'établir un sas de vire à gauche desservant l'accès du parking « Mains et Sabots » via le placement d'un signal F13 et des marques au sol appropriées et d'établir un passage pour piétons à proximité du poteau d'éclairage n° 301/01259 via les marques au sol appropriées (ce passage étant conditionné par l'aménagement, en dur, de l'accotement herbeux existant à proximité du parking des établissements « POISSON D'OR »).

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

21. Intercommunale IEG – assemblée générale ordinaire du 26 juin 2020 – approbation des points inscrits à l'ordre du jour

Le Conseil est invité à approuver les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'Intercommunale IEG du 26 juin 2020 tels que repris ci-dessous :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
2. Rapport spécifique sur les prises de participation ;
3. Rapport de rémunération ;
4. Rapport du Contrôleur aux comptes ;
5. Approbation des comptes annuels 2019 et affectation du résultat ;
6. Décharge à donner aux administrateurs ;
7. Décharge à donner au Contrôleur aux comptes.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

22. Intercommunale IMIO – assemblée générale du 29 juin 2020 – approbation des points inscrits à l'ordre du jour

Le Conseil est invité à approuver les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'Intercommunale IMIO du 29 juin 2020 tels que repris ci-dessous :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
3. Présentation et approbation des comptes 2019 ;
4. Décharge aux administrateurs ;
5. Décharge aux membres du Collège des contrôleurs des comptes ;

6. Règles de rémunération applicables à partir du 01/01/2020 ;
7. Nomination au poste d'administrateurs représentant les communes Messieurs Thierry CHAPPELLE et Philippe SAIVE.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

22bis. Intercommunale IPALLE – assemblée générale ordinaire du 25 juin 2020 – approbation des points inscrits à l'ordre du jour

Le Conseil est invité à approuver les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'Intercommunale IPALLE du 25 juin 2020 tels que repris ci-dessous :

Point 1. Approbation du rapport de développement durable 2019.

Point 2. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2019 de la SCRL IPALLE :

2.1 Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la SCRL IPALLE et de l'affectation du résultat

2.2 Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale

2.3 Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)

2.4 Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat

Point 3. Approbation des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2019 de la SCRL PALLE :

3.1 Présentation des comptes annuels consolidés de la SCRL IPALLE et de l'affectation du résultat

3.2 Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale

3.3 Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)

3.4 Approbation des comptes annuels consolidés et de l'affectation du résultat

Point 4. Rapport de rémunération (art. 6421-1 du CDLD)

Point 5. Fixation des montants des jetons de présence et émoluments des administrateurs.

Point 6. Modifications statutaires.

Point 7 Décharge aux administrateurs.

Point 8. Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises).

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

22ter. Intercommunale ORES Assets – assemblée générale du 18 juin 2020 – approbation des points inscrits à l'ordre du jour

Le Conseil est invité à approuver les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'Intercommunale ORES Assets du 18 juin 2020 tels que repris ci-dessous :

2^e point – comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

- présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d'évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation
- présentation du rapport du réviseur
- approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31.12.2019 et l'affectation du résultat

3^e point – décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2019

4^e point – décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat au cours de l'année 2019

5^e point – affiliation de l'intercommunale IFIGA

6^e point – actualisation de l'annexe 1 des statuts – liste des associés

7^e point – modifications statutaires

8^e point – nominations statutaires

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

23. Commission communale de l'Accueil – renouvellement – désignation représentant suppléant de la commune – ratification décision du Collège

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 15 avril 2020 par laquelle le Collège désignait Mr Daniel Senesael, Bourgmestre ayant l'enseignement et l'accueil extrascolaire dans ses attributions, suppléant de Mme Sophie VERVAECKE, Echevine des Affaires sociales, en qualité de représentante communale effective pour assurer la présidence de la Commission communale de l'accueil.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

24. Commission d'accompagnement du PCS – désignation – ratification de la décision du Collège

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 15 avril 2020 par laquelle le Collège désignait en tant que membre de la Commission d'accompagnement du PCS Estaimpuis :

- Monsieur Daniel SENESAEL, Député fédéral-Bourgmestre, comme Président de la Commission d'accompagnement ;
- Madame Sophie VERVAECKE, Echevine des Affaires sociales et de la Petite enfance, en qualité de représentante de la commune d'Estaimpuis ;
- Monsieur Jean-Michel NOTTEBAERT, Président du CPAS, en qualité de représentant du CPAS ;
- Madame Virginie BREYNE, Directrice générale de la commune ;
- Monsieur Kevin DUVINAGE, Gradué juriste et co-auteur du plan de cohésion sociale ;
- Madame Roxanne DUPONCHEL, Cheffe de projet ;

- Un représentant de chaque groupe politique, respectant les principes démocratiques énoncés notamment par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, non représenté dans le pacte de majorité, est invité à titre d'observateur, soit :
 - « Une personne à désigner parmi les membres du groupe politique « Pour Vous » » ;
 - « Une personne à désigner parmi les membres du groupe politique « Ecolo » ».
- Madame Valérie PRIGNON, Représentante du Département de l'Action sociale, Direction de la Cohésion sociale du Service public de Wallonie.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

25. Ordonnance de police du Bourgmestre interdisant les manifestations de plus de 200 personnes sous lieu couverte du 12.03.20 – ratification

L'assemblée est invitée à ratifier l'ordonnance de police du bourgmestre du 12 mars 2020 interdisant, jusqu'au 3 avril 2020 inclus, tout évènement ou rassemblement sous lieu couvert rassemblant plus de 200 personnes sur le territoire de l'entité d'Estaimpuis.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

26. Ordonnance de police du Bourgmestre imposant des mesures de distanciation sociale en vue d'endiguer la propagation du Covid 19 du 13 mars 2020 - ratification

L'assemblée est invitée à ratifier l'ordonnance de police du bourgmestre du 13 mars 2020 arrêtant :

Jusqu'au 3 avril 2020 inclus, sur tout le territoire de l'entité d'Estaimpuis :

- Concernant les écoles :
 - Les leçons sont suspendues. Il sera organisé une garde d'enfant **uniquement** pour les enfants du personnel médical et de soins de santé ainsi que des départements de sécurité.
 - Les transports scolaires et services de cantine ne seront pas assurés.
 - Concernant les commerces et les activités dites récréatives (sportives, culturelles, folkloriques, etc.) :
 - Toutes ces activités sont annulées, peu importe leur taille et leur caractère public ou privé.
 - Entres autres, les cafés et restaurants de l'entité sont fermés.

- Les commerces restent ouverts selon leur horaire habituel toute la semaine sauf le week-end. Pour le secteur HORECA, les livraisons à domicile et les services traiteurs (à emporter, c'est-à-dire sans accès à l'intérieur du commerce) sont autorisés.
- Les magasins d'alimentation et les pharmacies restent quant à eux ouverts normalement (week-end compris).

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

27. Arrêtés du Bourgmestre - ratification

L'assemblée est invitée à ratifier les arrêtés pris par M. le Bourgmestre.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

H U I S C L O S

28. Personnel statutaire – mise à la pension

29. Mise à disposition du C.P.A.S. – gradué en droit

30. Mise à disposition du C.P.A.S. – architecte

31. Personnel enseignant – congé parental

32. Personnel enseignant – congés pour prestations réduites

33. Personnel enseignant – interruptions de carrière

34. Personnel enseignant – ratification délibérations du Collège

Bonne séance

Daniel SENESAEL
Député – Bourgmestre